

Appel à propositions 2020 - Horizon 2020 **Connecter les consommateurs et les producteurs dans des chaînes d'approvisionnement innovantes**

Références de l'appel

[RUR-05-2020](#) – Connecter les consommateurs et les producteurs dans des chaînes d'approvisionnement innovantes

Actions de coordination et de soutien (CSA - Coordination and Support Actions)¹

Contexte

L'un des objectifs spécifiques de la politique agricole commune (PAC) après 2020 est de renforcer la position des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire². Cette dernière est en effet sujette à des échanges déloyaux en raison de déséquilibres importants : les petits opérateurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire n'ont souvent aucune connexion avec le consommateur pour améliorer leur offre et l'adapter à la demande. Il est donc essentiel, comme le souligne le rapport de [la task force de la Commission sur les marchés agricoles](#) publié en 2016³, de renforcer l'orientation du secteur vers le marché en encourageant l'innovation tout au long de la chaîne d'approvisionnement et en tenant compte des technologies émergentes et de l'évolution des demandes des consommateurs.

Les chaînes d'approvisionnement innovantes devraient permettre non seulement de réduire la pression à la baisse sur les prix à la production mais également de rendre les nouveaux systèmes alimentaires plus durables en réduisant les émissions de CO₂. Ces chaînes d'approvisionnement innovantes doivent notamment se concentrer sur les coûts et les marges des intermédiaires, l'amélioration des revenus des producteurs primaires n'étant pas automatique⁴. Par ailleurs, alors que des appels d'offres adaptés aux petits producteurs sont vitaux pour la consommation d'aliments locaux et plus frais dans les collectivités publiques, les écoles et les hôpitaux, les compétences nécessaires à l'utilisation pertinente des marchés publics fait généralement défaut⁵.

Actions soutenues

Les activités proposées devront permettre aux producteurs/agriculteurs de collaborer à la recherche d'opportunités axées sur les consommateurs et propices à l'amélioration de leurs revenus (économies d'échelle, distribution plus intelligente, réduction de l'empreinte environnementale, approches territoriales, etc.). Les partenaires des consortia devront recueillir et développer les bonnes pratiques en intégrant les besoins des producteurs primaires et des consommateurs. Les propositions devront accorder une attention particulière au calcul des coûts et des marges pour chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement.

¹ Action qui consiste principalement en des mesures d'accompagnement comme la standardisation, la dissémination, la sensibilisation et communication, la mise en réseau, les services de coordination et de soutien, les dialogues politiques, les exercices d'apprentissage mutuel et les études. Elle peut inclure des études de design pour de nouvelles infrastructures et des activités complémentaires de planning stratégique, la mise en réseau et la coordination entre programmes dans différents pays.

² Cf. https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/future-cap_fr

³ Cf. https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/food-farming-fisheries/farming/documents/amtf-report-improving-markets-outcomes_en.pdf

⁴ Dans certains cas les marges attribuées aux intermédiaires dans les chaînes d'approvisionnement courtes peuvent augmenter de 20 à 50%.

⁵ Cf. [l'atelier « Cities and Food - Connecting Consumers and Producers »](#) organisé en 2016 par le PEI AGRI

Les activités peuvent notamment porter sur les infrastructures et la logistique pour un accès efficace aux consommateurs (logistique commune intelligente des groupements de producteurs, externalisation du transport à des entrepreneurs partageant les valeurs des producteurs, optimisation de la préparation des commandes et des itinéraires de transport...) et sur le rétablissement de la confiance des consommateurs (réduction des intermédiaires, vente directe et collaboration...).

Résultats attendus

Les projets devront contribuer à la reconnaissance de l'identité des producteurs primaires, à l'amélioration de leur position sur le marché et à la réduction des marges prises par les intermédiaires :

- **en levant les obstacles juridiques et en favorisant les initiatives locales** telles que les communautés alimentaires locales, les groupements agroalimentaires, les conseils de politique alimentaire, les communautés de pratique et les centres de connaissances ;
- **en couvrant des aspects éducatifs** tels que la mise en relation des producteurs avec les consommateurs par le biais de journées portes ouvertes, d'événements organisés par les producteurs, d'événements culinaires avec des producteurs locaux, d'éducation alimentaire dans les programmes scolaires, de célébration des « héros locaux » de l'alimentation, de promotion des labels alimentaires locaux, etc. ;
- **en soutenant le développement de nouvelles approches en matière de marchés publics** pour les collectivités, les écoles, les hôpitaux, etc. et en construisant de manière interactive des appels d'offres favorisant la fourniture de produits alimentaires locaux et saisonniers. Les activités devraient permettre aux autorités contractantes de partager leurs expériences, d'établir un dialogue avec les fournisseurs afin d'harmoniser l'offre et la demande, et de mettre en place des mécanismes de soutien pour les petits fournisseurs leur permettant de répondre aux exigences des appels d'offres ;
- **en soutenant de façon pratique la mise en place de chaînes d'approvisionnement innovantes** et en créant sur le long terme des mécanismes de coopération mutuellement bénéfique tenant compte des besoins des producteurs primaires et des attentes des consommateurs.

Conditions d'éligibilité

Conditions générales :

Le projet doit répondre aux conditions générales [d'éligibilité](#) et [de recevabilité](#) d'H2020. Sont éligibles les entités juridiques définies comme personnes physiques ou morales des Etats membres de l'UE, des [pays avec lesquels l'UE a signé un accord d'association](#) et des pays inscrits sur la liste de [l'Annexe A](#) du programme de travail d'Horizon 2020⁶.

Conditions spécifiques :

- **Trois partenaires minimum doivent participer au projet ;**
- Les partenaires doivent être établis dans **3 États différents** et être indépendants les uns des autres (au sens de [l'article 8 des règles de participation](#)).

NB : Les propositions doivent impérativement intégrer le concept de **"l'approche multi-acteurs"**⁷ dans le cadre d'un consortium réunissant des partenaires ayant des connaissances complémentaires, notamment des agriculteurs, des groupements d'agriculteurs, des conseillers/experts, des pouvoirs adjudicateurs et des décideurs/autorités publiques.

⁶ [Certains Etats](#) ont également adopté des dispositions spécifiques afin que leurs participants puissent être éligibles aux projets du programme Horizon 2020.

⁷ Cf. la définition de l'"approche multi-acteurs" aux **pages 11, 12 et 13** du [Programme de travail 2018-2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie » d'Horizon 2020](#)

Une coordination avec les projets financés dans le cadre des appels [RUR-06-2020](#) et [RUR-07-2020](#) et avec les travaux du groupe de travail stratégique [AKIS](#) (*Agriculture Knowledge and Innovation Systems*) du [SCAR](#) (*Standing Committee on Agricultural Research*) devra être mise en place en vue d'une fertilisation croisée afin de faciliter la diffusion des résultats auprès des responsables politiques compétents et des autorités nationales ou régionales.

Budget et taux de cofinancement européen

Budget total : 9 millions d'euros.

3 projets devraient pouvoir être soutenus dans le cadre de cet appel à propositions, la Commission prévoyant une contribution de l'UE d'environ 3 millions d'euros par projet. Néanmoins, cela n'empêche pas la soumission et la sélection de propositions sollicitant d'autres montants.

NB : Les actions de coordination et de soutien peuvent être financées à hauteur de 100% des coûts éligibles sur une durée de 12 à 30 mois.

Calendrier

- **15 octobre 2019** : ouverture officielle de l'appel à projets
- **22 janvier 2020** : date limite de dépôt des propositions en une seule étape (*single-stage*)

Informations complémentaires

- [Programme de travail 2018-2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie » d'Horizon 2020](#)
- [Présentation succincte](#) de l'appel lors de [la journée d'information H2020 « Sécurité alimentaire, Agriculture et Foresterie durables et Bioéconomie »](#) organisée à Bruxelles le 4 juillet 2019.
- Présentations générales "[Key facts on Societal Challenge 2 calls](#)" et "[Highlights of the 2020 calls](#)"
- Points de Contact National (PCN) « Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherche marine et maritime, bioéconomie et biotechnologies » :
Rafael GARCIA-VILLAR ([INRA](#) - Alliance [AllEnvi](#))
pcn-bio@recherche.gouv.fr +33 5 82 06 63 33